

## ANNEXE A : TERMES DE REFERENCE



COMMISSION SOUS-RÉGIONALE DES PÊCHES  
SUB-REGIONAL FISHERIES COMMISSION



### PROJET « (WASOP) »

#### Recrutement du Comptable du projet

## TERMES DE REFERENCE

**Lieu d'affectation :** Dakar, SENEGAL

**Langue de travail:** Français

#### **Contexte :**

La Commission Sous Régionale des Pêches (CSR) est un organisme intergouvernemental créé par voie de convention le 29 mars 1985 telle qu'amendée les 14 juillet 1993 et 18 mai 2017. La CSR regroupe sept (07) Etats membres que sont le Cabo Verde, la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau, la Mauritanie, le Sénégal et la Sierra Leone et son siège est basé à Dakar (Sénégal).

La CSR a pour objectifs « *l'harmonisation à long terme les politiques des Etats membres en matière de préservation, de conservation et d'exploitation de leurs ressources halieutiques et le renforcement de leur coopération au profit du bien-être de leurs populations respectives* » ; ce qui traduit parfaitement la volonté politique affirmée par les Etats membres d'assurer la gestion durable des ressources halieutiques de la sous-région, au regard des opportunités offertes par le secteur de la pêche.

En effet, la contribution de la pêche au développement économique des Etats membres de la CSR est sous-optimale et la gestion actuelle des pêches dans la sous-région menace la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et la biodiversité marine. Cette situation est la combinaison de plusieurs facteurs à l'instar de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INN) dont l'importance ne fléchit pas malgré les nombreuses initiatives pour éradiquer le phénomène.

Les principaux problèmes rencontrés dans le cadre de la lutte contre la pêche INN, tant au niveau national qu'à l'échelle sous régionale, sont liés, entre autres, à (i) l'absence de bases de données fiables sur les indicateurs relatifs aux infractions et sanctions y afférentes, (ii) au

déficit dans la formation du personnel impliqué dans les activités SCS, (iii) la faiblesse des moyens et d'équipements de détection et de suivi des navires et (iv) l'insuffisance du nombre d'opérations conjointes de surveillance des pêches.

La CSRP a sollicité un appui de l'Union européenne pour le financement d'un projet à caractère sous régional, de lutte contre la pêche INN, dans le cadre du programme WASOP « West Africa Sustainable Ocean Programme », dont l'objectif est de promouvoir l'utilisation et la gestion intégrées et durables des ressources marines et côtières, et par de là pérenniser les acquis des projets similaires déjà exécutés ou encours d'exécution à la CSRP. L'objectif global du projet de la CSRP dans le cadre du programme WASOP dont la durée est de quatre (4) ans, est d'améliorer la contribution des ressources halieutiques au développement durable, à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté en Afrique de l'Ouest en luttant contre la pêche INN et en encourageant la bonne gouvernance des pêches.

Dans le cadre du démarrage du projet WASOP, la CSRP envisage le recrutement d'un/une Comptable.

### **Missions et Attributions**

Sous l'autorité du Secrétaire Permanent et la supervision du Coordonnateur, le/la Comptable devra travailler en collaboration avec le Service financier et comptable de la CSRP. A cet effet, il/elle est chargé des tâches suivantes :

- Tenir, au jour le jour, la comptabilité du projet ;
- Préparer et produire des états financiers mensuels, en particulier les rapports de suivi financiers périodiques et les états financiers annuels du projet ;
- Assurer de façon générale, la mise en œuvre adéquate du système de suivi financier, de la comptabilité dans le respect du Manuel des procédures administratives, financières et comptables ;
- Élaborer la planification financière et la soumettre pour approbation ;
- Faire fonctionner et tenir à jour les comptes de trésorerie du projet et les états de rapprochement bancaires ;
- Organiser un système d'archivage et de classement des pièces comptables et des documents financiers du projet ;
- Suivre et respecter les dispositions du Manuel des Procédures Administratives, Financières et Comptables de la CSRP ;
- Participer aux audits du projet ;
- apporter un appui financier dans d'autres tâches qui pourraient lui être demandées par le Secrétaire permanent et le Coordonnateur du projet ;

- Préparer les budgets annuels du projet et assurer le suivi de l'exécution du budget par des rapports de suivi budgétaires réguliers ;
- Prendre part à la préparation des termes de référence des audits et arrêter les comptes du projet ;
- Prendre les mesures nécessaires pour que les biens et services livrés aux dates précisées conformément aux dispositions des marchés soient entreposés en sûreté aux endroits prévus à cet effet.

Le/la Comptable devra travailler en étroite collaboration avec le personnel recruté dans le cadre du WASOP et de la CSRP.

### **Qualifications requises :**

Le candidat doit avoir le profil suivant :

- Être titulaire d'un Diplôme d'enseignement supérieur (minimum niveau BAC+3) en gestion, comptabilité, ou d'un BTS/DUT en comptabilité ou équivalent ;
- Avoir une expérience de comptable dans un projet financé par l'Union Européenne ou un autre partenaire de développement serait un atout ;
- Avoir au minimum cinq (5) ans d'expérience professionnelle dans un poste similaire dans un projet, dans un programme, dans une administration publique ou privée ou dans un cabinet d'audit et d'expertise comptable ;
- Justifier une bonne connaissance des procédures de l'Union Européenne et/ou d'un partenaire technique et financier similaire ;
- Avoir une connaissance et une maîtrise des logiciels de gestion financière et comptable des projets et programmes (EXCEL, SAARI, TOMPRO, ou équivalent) ;
- Avoir l'aptitude à travailler dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire et une capacité à travailler sous pression et dans les délais ;
- Être disponible pour effectuer des missions de terrain dans les pays couverts par le projet ;
- Avoir une parfaite maîtrise du Français tant à l'écrit qu'à l'oral ;
- Avoir une compétence en matière de planification et de suivi de procédures.

### **Durée du contrat :**

Le contrat de prestations de service du Comptable sera d'une durée de 4 ans. Après une période probatoire de trois (3) mois, les performances seront soumises à une évaluation annuelle.

Le Comptable sera sélectionné en accord avec les dispositions du Manuel des Procédures administratives, comptables et financières de la Commission Sous Régionale des Pêches.

